

par l'intégration au quartier général et qu'il s'agirait là d'un premier pas vers une défense unique et unifiée pour le Canada. Le comité spécial de la défense d'alors a étudié ce Livre blanc et, dans un rapport unanime à la Chambre, il a appuyé la politique générale exposée à l'époque.

Que certains découvrent subitement comme du nouveau les projets actuels après avoir négligé de prendre en considération la politique que le gouvernement avait tracée à l'époque et a mise en œuvre depuis, a de quoi étonner et nous porte à nous demander s'ils se sont acquittés avec la diligence voulue des fonctions qui incombent aux députés. Je puis en donner l'assurance à mon honorable ami, quand la mesure législative sera plus tard présentée à la Chambre des communes, cette année, et qu'elle sera déferée au comité de la défense, on aura entièrement l'occasion de la débattre. Les détails du projet seront définis, ils seront dans l'intervalle communiqués aux membres des forces armées, et

tous les députés et tous les groupes intéressés auront amplement l'occasion d'étudier la mesure et de la juger.

M. Forrestall: Devrons-nous attendre jusqu'à Noël?

L'hon. M. Hellyer: J'espère que non et que les travaux de la Chambre seront expédiés de façon à permettre l'étude de cette question.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je soulever la question de privilège? Le ministre a déclaré que le comité spécial de la défense a approuvé le Livre blanc à l'unanimité. C'est manifestement faux. Il s'agissait d'un rapport majoritaire, et le ministre n'est pas au courant de l'opinion des divers membres du comité. Il ne peut donc pas venir dire à la Chambre qu'il s'agissait d'un rapport unanime.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25.)
